



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au taux d'activité des membres de l'exécutif et du soutien aux services

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Historique

Le projet de fusion prévoyait un taux d'activité de 50% pour les membres du Conseil communal. Pour rappel, ce taux ne reflète pas le taux d'activité estimé des conseillers communaux mais il résulte d'un calcul de la masse salariale de l'ensemble des conseillers communaux des anciennes communes, qui devait correspondre à la masse salariale maximale du nouvel exécutif installé de La Grande Béroche.

Si cet exercice de calcul de répartition des traitements a été relativement facile à réaliser, il faut convenir qu'il n'est pas aussi simple de répartir la tâche de travail des 30 anciens membres des exécutifs communaux sur les 5 nouveaux.

Les tâches des membres du Conseil communal étaient partiellement opérationnelles dans certaines communes avant la fusion.

Lors de l'établissement du budget de l'année 2019, la commission financière admettait la charge supplémentaire liée à l'exercice de la fonction de président. Un crédit d'engagement annuel d'un montant de CHF 12'000.- était octroyé au budget 2019 par le législatif, ce qui représente une indemnité de CHF 1'000.- par mois versée au président.

2. Temps de travail des membres de l'exécutif

Théoriquement, la fonction de conseiller communal, à mi-temps, devrait actuellement représenter 20,5 heures par semaine.

Dans la réalité, les horaires des membres du Conseil communal dépassent très largement le seuil tolérable pour un taux d'activité fixé à 50%.

Les semaines sont composées de nombreuses séances de travail. Il s'agit de séances communes, de séances de commissions législatives, en soirée, de séances de commissions régionales et cantonales (RUN ou conférences de directeurs communaux dans tous les dicastères).

Des séances de travail sont également prévues chaque semaine avec les responsables de services communaux pour la gestion et le suivi des affaires courantes.

Les heures à consacrer à la préparation desdites séances, des dossiers et rapports à l'intention de l'exécutif ou du législatif ne sont également pas quantité négligeable. À quoi serviraient autrement les dimanches ?

Lorsque la journée ou la soirée se termine, il reste à traiter les différents courriels qui s'empilent dans les boîtes mails.

Le tableau ci-dessous donne une moyenne de la charge de travail par semaine :

Activités	Heures moyennes par semaine
Séances avec le Conseil communal	8 h
Séances de commissions législatives	4-6 h
Séances syndicats ou intercommunales	4-6 h
Séances relatives à des projets	4 h
Séances de services	3 h
Préparation des séances	3 h
Coordination – relations - représentation	4 h
Gestion et préparation des dossiers - rapports	4 h
Traitement du courrier – e-mails	4 h
Total des heures de la semaine	40-44 h

Les heures de séances couvrent à elles seules le taux d'activité fixé à 50%.

Ces heures ne comprennent bien entendu pas les repas ou les participations des conseillers communaux à diverses occasions.

Si l'on peut évidemment admettre un dépassement du taux d'activité pour une telle fonction, il n'est pas concevable de considérer que l'activité représente par période plus d'un 100%.

Les heures consacrées à la gestion des dossiers et à la préparation des séances de la semaine sont souvent effectuées en soirée ou le week-end, au détriment de la famille et bien sûr des éventuelles activités personnelles.

En cas de nécessité, les membres de l'exécutif doivent être disponibles, comme ce fut notamment le cas lors des dernières intempéries en juin et juillet cette année.

Cette disponibilité est également nécessaire pour pouvoir traiter rapidement certains objets importants et urgents ou prendre des décisions afin de ne pas bloquer le fonctionnement des services.

3. Conciliation avec un emploi et une vie de famille

Théoriquement toujours, la fonction de conseiller communal à mi-temps devrait permettre d'exercer une seconde activité, comme le prévoit le règlement sur le statut des membres du Conseil communal.

Dans les faits, pouvoir concilier un emploi parallèlement à cette fonction relève effectivement de l'utopie ; cela est tout simplement impraticable sans conséquences sur la vie de la famille et sans dommage sur la santé des personnes.

Il faut comprendre que le volume de travail et la forte implication personnelle en lien avec des dossiers complexes, souvent à forte charge émotionnelle et dans des rapports de proximité, demandent une énergie de tous les instants.

Au vu de ce qui précède, il n'est pas concevable de consacrer un 50% à une autre activité, sachant que la charge d'un membre de l'exécutif est déjà en moyenne de plus de 40 heures par semaine, soit l'équivalent d'un plein temps !

4. Comparaison

Au niveau des communes neuchâtelaises, La Grande Béroche et Milvignes considèrent jusqu'ici qu'un taux d'activité de 50% est convenable pour fonctionner comme membre d'un exécutif d'une grande commune. Au Locle, après fusion avec les Brenets, l'exécutif fonctionne à 60 %. En cela, ces communes estiment que la charge comporte une part de « bénévolat ».

Les exécutifs des communes de Val-de-Travers, de Val-de-Ruz et des autres grandes communes fonctionnent à un taux d'activité de 100%.

Le tableau suivant donne quelques éléments factuels sur les différentes communes :

Commune	Population	Villes - villages	Superficie
Le Locle	10'877 ha	ville	23,4 km ²
Val-de-Travers	10'600 ha	11 villages	12,9 km ²
Val-de-Ruz	17'400 ha	15 villages	128 km ²
Milvignes	8'900 ha	3 villages	8,8 km ²
Boudry	6'200 ha	ville	16,8 km ²
La Grande Béroche	8'860 ha	6 villages	45,2 km ²

Au niveau du soutien des services, les grandes villes disposent d'une administration bien dotée et de secrétaires pour les membres de l'exécutif. La commune de Val-de-Ruz dispose par exemple de 9 chef-fe-s de services et d'autres communes ont engagé des chargé-e-s de missions pour s'occuper de certains domaines d'activités.

5. Conséquences

Au vu des sollicitations et malgré le temps et l'énergie consacrés par les membres du Conseil communal à leurs tâches, il n'est pas toujours possible de répondre aux sollicitations ou de présenter certains dossiers dans les délais prévus.

Certains projets sont reportés, faute de temps, et certaines motions nécessitant une réponse ne peuvent pas être traitées dans l'année, comme le règlement le prévoit.

Le suivi des dossiers et de l'avancement des projets, ainsi que l'attention portée aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration, ne peuvent être assurés correctement.

Les membres de l'exécutif regrettent cette situation qui leur donne l'impression de ne pas pouvoir gérer leurs dicastères comme ils le souhaiteraient, voire simplement comme il le faudrait.

Il faut donc à tout instant prioriser les affaires en fonction de leur urgence plutôt que de leur importance ; urgences qui demandent une disponibilité immédiate et une grande réactivité, au détriment des projets.

À notre sens, la fonction de conseiller communal ne permet pas d'attendre ; tout comme la gestion de certaines affaires urgentes ne sauraient attendre, ne serait-ce même que quelques heures dans certains cas (Covid – gestion de l'eau potable – école et parascolaire – communication – etc.).

6. Solutions envisagées

Fort de ce constat, le Conseil communal a réfléchi à plusieurs scénarios possibles pour pallier à cette problématique structurelle.

Le problème retourné dans tous les sens, toutes les solutions proposées impliquent des coûts supplémentaires ; les voici avec leurs avantages et inconvénients :

5.1 Augmentation du taux d'activité du Conseil communal à 80-100%

- les conseillers communaux en place connaissent bien leurs dossiers et pourront consacrer le temps nécessaire à leur fonction ;
- les membres de l'exécutif devront faire des choix professionnels ;
- les conseillers communaux n'ont pas d'augmentation d'échelon, le salaire reste fixe.

5.2 Création ou augmentation de postes de travail au sein de l'administration

- engagement de spécialistes (chargé-e-s de missions) ou de généralistes selon les dicastères et domaines d'activités ;
- coordination et communication pour assurer la réussite des missions ;
- augmentation des échelons sur les années.

5.3 Exécutif de sept membres à 50%

- un temps d'adaptation sera nécessaire ;
- création de nouveaux bureaux et postes de travail à prévoir ;
- nouvelle répartition des dicastères et partage de services ;
- les discussions et décisions se prennent à 7 et les coordinations entre services risquent d'être plus compliquées.

7. Solutions développées

7.1 Augmentation du taux d'activité du Conseil communal à 80%

Au vu de la charge que représente la fonction et du temps investi par les membres de l'exécutif, nous estimons qu'un taux d'activité de 80 % correspond mieux à la réalité.

Il n'est pas raisonnable de penser et de faire croire qu'un taux d'activité de 50% suffit à la gestion des dicastères et services de l'administration.

Il en va également de la pérennité des institutions. Les futur-e-s candidat-e-s au Conseil communal doivent être informé-e-s et pouvoir prendre leurs dispositions et s'organiser en fonction de la tâche qui les attend et du temps à consacrer à la fonction.

7.2 Augmentation de la dotation en personnel

Certains dicastères nécessitent du soutien afin de pouvoir réaliser les tâches qui leur sont confiées, tâches qui aujourd'hui sont systématiquement reportées, voire non réalisées.

Nous vous dressons ci-après la liste des services ou fonctions concernés.

Service des bâtiments, des domaines et forêts

Ce service fonctionne avec l'appui du service technique pour la partie « réservations de salles » mais ne dispose pas de suffisamment de personnel au niveau du secrétariat. Il s'agirait d'augmenter la dotation en personnel pour ce service d'un taux d'activité de 50% pour effectuer les tâches suivantes :

- préparation de courriers ou autres travaux pour le chef de dicastère, le chef de service et les responsables d'unité opérationnelle ;
- appui à la préparation et l'établissement des rapports en lien avec les demandes de crédit ;

- suivi du budget et des comptes du service des bâtiments ;
- gestion de l'adresse de messagerie électronique du service ;
- desserte du numéro de téléphone du service des réservations de salles ;
- établissement et suivi des contrats, baux, conventions, etc.

Pour les projets « nature » qui relèvent des domaines et des forêts, un 20% serait nécessaire pour assurer les rôles suivants :

- assurer le rôle d'agent nature en forêt, hors forêt (zone agricole) et en milieu urbain, faire le lien avec les projets agricoles ou urbains (éco réseaux, qualité paysagère, parcours didactique) ;
- veiller à l'application de la législation au sein des espaces « nature » ;
- veiller à la planification des périodes de subventions nature (RPT) et à la bonne exécution des mesures subventionnées par l'État ;
- suivi et planifications des investissements « nature » au sein de la commune ;
- contacts avec les écoles et le public dans le cadre d'activités ;
- organisation d'une manifestation « nature » une fois par année ;
- référent-e de contact avec le groupe « nature » de La Grande Béroche.

Sports – loisirs - culture

Actuellement, le service est sous la direction d'un conseiller communal et une personne est attachée au service un jour par semaine. Les tâches de ce service sont diverses et variées et il s'agirait d'augmenter la dotation pour effectuer les missions dévolues, qui sont les suivantes :

- suivi et attribution des subventions aux sociétés locales ;
- correspondance pour le service ;
- gestion des sollicitations et demandes de subventions communales et régionales ;
- personne de contact pour les sociétés locales ;
- répertorier et proposer des activités culturelles et sportives ;
- réseau avec le canton pour les activités proposées dans la commune ;
- gestion des infrastructures sportives, besoins et disponibilités ;
- gérer le calendrier des manifestations culturelles et sportives ;
- organiser et participer à des manifestations et réceptions ;
- suivi et collaboration à l'organisation des mérites sportifs et culturels avec la commission.

7.3 Création de postes de « chargé-e de mission »

Délégué-e à l'économie, au tourisme et à l'énergie

Nous avons trop laissé de côté ces thèmes d'actualité qui font partie des besoins pour l'attractivité de notre commune. Ces domaines nécessitent à terme l'engagement d'un-e chargé-e de mission à 100% comprenant les tâches suivantes :

Économie

- développement d'un concept attractif pour les sociétés et industries ;
- développement et mise en œuvre d'une politique foncière ;
- personne de contact pour les entreprises, commerçants et indépendants ;
- personne de contact avec l'association des commerçants ;
- organisation de forums sur différents thèmes ;
- visite des entreprises implantées sur la commune ;
- sponsoring d'activités en lien avec l'économie.

Tourisme

- promotion et valorisation du patrimoine urbain, paysager et culturel de la commune ;
- développement des outils de promotion des atouts de la commune ;
- développement et entretien des relations entre la commune et les acteurs touristiques (sociétés locales, commerces) ;

- gestion des partenariats entre la commune et les acteurs privés, avec mise en place d'actions touristiques ;
- gestion du budget et des comptes.

Énergie

- mise en place d'une politique énergétique au niveau communal ;
- suivi des projets en lien avec l'énergie ;
- suivi et développement du fonds communal ;
- référant-e « Cité de l'énergie » et pour la mise en application du plan communal des énergies ;
- réflexion sur la mise en place de subsides pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques ;
- référant-e communal-e dans le cadre de la distribution des subventions.

Collaborateur-trice spécialisé-e en mobilité et aménagement du territoire

Mobilité

- concevoir et mettre en œuvre les projets s'inscrivant dans la vision stratégique de la commune, en considérant les besoins sociaux et économiques de la population, des entreprises et des services, dans une logique de développement durable ;
- collaborer avec le service technique et la sécurité publique dans le cadre des projets en lien avec le trafic, le stationnement et les travaux publics ;
- déployer des projets et des programmes d'incitations ainsi que développer et participer à des actions de sensibilisation à l'attention de la population, des entreprises et à l'interne de l'administration ;
- développer et entretenir des relations avec les partenaires stratégiques, notamment les entreprises de transports publics. Favoriser les échanges transversaux et les synergies internes à l'administration communale ;
- assurer une veille en matière de mobilité, analyser en continu l'évolution de différents indicateurs sur le territoire communal et identifier les éventuelles actions ou interventions nécessaires. Veiller à l'application des lois, prescriptions et normes dans le champ d'intervention de la commune.

Aménagement du territoire (planification et aménagements urbains)

- coordonner l'affectation du territoire communal en assurant une politique de développement urbain cohérente ;
- mettre en œuvre la requalification des espaces publics afin de rendre attractifs les cœurs des villages, augmenter la fréquentation / le développement des commerces de proximité et redynamiser la vie locale. Aménager des espaces publics permettant d'améliorer la qualité de vie des habitant-e-s en favorisant le développement de lieux conviviaux ;
- apporter l'expertise et l'appui nécessaire au Conseil communal dans ces domaines.

8. Solution proposée et financement

En fonction des éléments relevés dans le présent rapport, nous proposons d'augmenter le taux d'activité des conseillers communaux de 50 à 80%.

L'adaptation du taux d'occupation des membres du Conseil communal de 50 à 80% représente une augmentation de la charge salariale de l'ordre de CHF 315'000.-.

Nous renonçons cependant à vous proposer les augmentations de postes décrites dans le rapport bien que nécessaires à terme pour assurer le fonctionnement des dicastères et services communaux.

Pour information, l'augmentation de la masse salariale à considérer pour l'ensemble des fonctions présentées serait de CHF 365'000.- pour un total de 3 EPT.

